



CHYPRE

Ce qu'il faut savoir avant votre départ

Mis à jour le 20 mai 2020 à 10h05



► Règlementation routière



Limitations de vitesse

Agglomérations



Routes



Voies rapides



Autoroutes



Motocyclettes et voitures privées



Vitesse minimum sur autoroute: 65 km/h



Alcoolémie

0.5 g / litre de sang



Feux

Les véhicules doivent avoir leurs feux allumés à partir d'une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi heure avant le lever du soleil.



GPS et détecteur

GPS avec avertisseur de radar
Autorisé



Ceintures et sièges

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour le conducteur et les passagers des sièges avant et arrière d'une voiture. Un enfant de moins de 12 ans ou mesurant moins de 1.50 m, doit être attaché par une ceinture adaptée à sa taille.

Un enfant de moins de 12 ans ou mesurant moins de 1.50 m doit être attaché par une ceinture adaptée à sa taille. Un enfant de moins de 5 ans doit être attaché dans un siège auto enfant ou installé dans un système de retenue adapté à l'arrière du véhicule - il est absolument interdit à un enfant de moins de 5 ans de voyager sur le siège avant. Tout enfant de 5 à 10 ans peut voyager à l'avant d'un véhicule si une ceinture de sécurité adaptée à sa taille est utilisée.



Portable et kit

Utilisation en main
Interdit
Avec un kit main-libre
Autorisée

Amende de 85 €



Circulation à vélo

Port du casque
NON

► Equipements obligatoires



Equipements de sécurité

Trousse de secours

Facultative

Extincteur

Facultatif

Triangle de signalisation

Tout véhicule doit transporter deux triangles de signalisation

Gilet de sécurité

Facultatif



Equipements hivernaux

Période hivernale

Il n'y a pas de réglementation spécifique concernant l'utilisation de pneus hiver et/ou des chaînes